

# Info-Adim

Mon nom  
est Mida.  
Votre ami de  
l'info-Adim



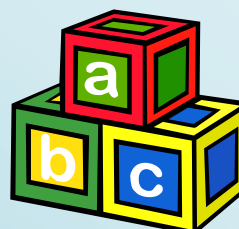
On répond  
à vos  
questions



Votre zone  
pratico-  
pratique



Votre zone  
juridique

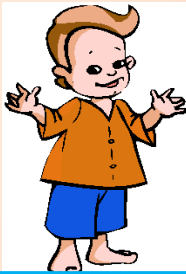


Des mots  
d'enfants

## Ce mois-ci dans votre info-Adim:

- 1° Mot de votre présidente,  
*Marlène Carbonneau*
- 2° La minute juridique
- 3° Votre zone pratico-  
pratique
- 4° Réponse à vos  
questions
- 5° Des mots d'enfants

## Le mot de Marlène Carbonneau



Bonjour à tous et  
à toutes les RSG  
de l'Adim-Estrie !



D'entrée de jeu, je tiens à vous souhaiter une très belle rentrée.

Nous aurons, à l'Adim-Estrie, un automne chargé par la préparation d'un conseil de déléguées et d'une assemblée générale forte importante. Importante, car nous aurons le vote sur les assurances dentaires. Vous comprendrez très certainement l'importance de votre présence à cette assemblée générale pour donner votre opinion sur l'acquisition d'assurances dentaires ou pas. Il est important de savoir que le résultat du vote de ses assurances dentaires aura un impact pour tous et toutes les RSG de l'Adim-Estrie, de là l'importance de votre vote et de votre présence. Je tiens également à vous informer que cette assemblée générale ne sera pas échelonnée sur une journée entière, mais bien sur une demi-journée.

Donc, nous serions heureuses à l'Adim-Estrie de vous compter en grand nombre pour cette importante assemblée générale de l'automne 2011.

Merci !

Nous sommes RSG et fières de l'être !

*Marlène Carbonneau,  
Présidente de l'Adim-Estrie*



### Avertir nos parents et le BC pour la prise d'un congé de maternité.

En tant que RSG ayant le projet de prendre un retrait préventif et un congé de maternité, vous n'avez PAS à donner un mois de pré-avis de votre volonté de prendre un tel congé. Vous pouvez simplement avvertir vos parents et votre Bureau Coordonnateur deux semaines d'avance. Ainsi, vous vous évitez de perdre votre clientèle.

### Retrait préventif et congé de maternité.

L'article 79 du *Règlement sur les services de garde à l'enfance* prévoit la suspension de la reconnaissance pour une période maximale de 12 mois pour plusieurs motifs, dont la grossesse et la naissance d'un enfant. Il importe de préciser qu'il s'agit de motifs distincts, ce qui signifie que vous avez droit à une suspension de 12 mois pour la grossesse, ainsi que d'une suspension additionnelle de 12 mois pour la naissance. En conséquence, le délai de suspension pour le retrait préventif ne doit pas être comptabilisé dans le délai de suspension du congé de maternité.

\*Vous trouverez l'intégrité du texte sur les retraits préventifs et les congés de maternité sur le site de l'Extranet.

## LA MINUTE JURIDIQUE



## Zone Pratico-Pratique

Une thème sur la rentrée :

Heureux d'être moi! (apporter une photo de la maison, des parents, des frères et sœurs de chaque enfant)

Je m'appelle : \_\_\_\_\_

J'ai \_\_\_\_\_ ans

Mes yeux sont : \_\_\_\_\_

Mes cheveux sont : \_\_\_\_\_

Je mesure : \_\_\_\_\_

Je pèse : \_\_\_\_\_

Mes amis (es) préféré (es) sont : \_\_\_\_\_

Mes aliments favoris sont : \_\_\_\_\_

Les aliments que j'aime moins sont : \_\_\_\_\_

Mes activités préférées sont : \_\_\_\_\_

Mon papa s'appelle : \_\_\_\_\_

Ma maman s'appelle : \_\_\_\_\_

J'ai un frère ou une sœur : \_\_\_\_\_

En observant les réponses de mes amis (es), je me rends compte que nous sommes tous différents (es) et que c'est merveilleux de côtoyer la différence!

Ensuite, on peut faire un jeu de mémoire avec les photos des enfants. Ainsi, ils apprennent les noms des amis qu'ils côtoieront à la garderie. On peut même y ajouter la photo de l'éducatrice



## On répond à vos questions

Des questions nous sont fréquemment posées, voici donc les réponses à quelques unes de celles-ci.



Le comité de formation est-il formé et s'est-il rencontré ?

Oui, le comité est formé et votre présidente de l'Adim-Estrie, Mme. Marlène Carbonneau en fait partie. Une première rencontre a eu lieu le 12 septembre 2011. Vous recevrez sous peu plus d'information à ce sujet.

Est-ce que mes enfants comptent dans mon ratio ?

Oui, les propres enfants des RSG, qui n'ont pas encore 9 ans, comptent toujours dans le ratio, et ce même s'il y a un autre adulte (ex. le papa) dans le domicile. Ceci modifierait la réglementation et le ministère s'est opposé catégoriquement à toute modification et a refusé tout changement à la loi et aux règlements sur les services de garde à l'enfance.

Est-ce que je suis obligée de demander la contribution parentale de 7\$ durant les congés ?

La contribution parentale de 7\$ est exigible, mais elle n'est pas obligatoire. Les RSG qui ne réclament pas le 7\$ du parent durant cette période se privent d'un revenu supplémentaire.

Quel est le numéro de téléphone pour communiquer avec DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE ?

Sans frais : 1 800 561-9749



### Des mots d'enfants :

Alexandre reçoit une leçon de sécurité sur les incendies :

Alexandre dit :

« Maman, quand il y a un feu chez Mélanie (l'éducatrice), on s'en va à la maison et on ferme la porte. »

Sébastien est en discussion avec son éducatrice sur le corps humain :

Sébastien dit :

« Maman les personnes qui n'ont pas de bouche, ils parlent avec leur main. »



Pour tous commentaires ou suggestions à propos de votre info-Adim, n'hésitez pas à communiquer avec vos représentantes Adim-Estrie :

Téléphone : 819-864-0592

Courriel : [g28.adim.estrie@csq.qc.net](mailto:g28.adim.estrie@csq.qc.net)

Heures d'ouverture :  
Lundi au Vendredi  
8h00 à 12h00 et 12h30 à 16h30